

Image not found or type unknown



Don manuel entre frères

Par **John95**, le **02/12/2023** à **08:51**

Bonjour,

Mon frère a bénéficié du versement d'une assurance-vie et il veut me faire un don de 11.000 euros. L'abattement dans ce cas est de 15.932 euros.

Dois-je payer des taxes ou autres sur ce don et dois-je le déclarer aux impôts ?

Merci.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2023** à **09:26**

Bonjour et bienvenue

Il n'y a aucune taxe à payer ... autre que les droits d'enregistrement, dont le coût éventuel peut vous être communiqué par les service départementaux, mais vous pouvez faire cette déclaration, sur votre espace particulier > Déclarer > Déclarer un don ou une cession de droits sociaux.